REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 453/11/2026

A LA SOCIETE NZUBAB Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché 018/F/KC/AGRI/2026, conclu avec la Province du Kongo Central, pour un montant total hors taxe dollars américains un million cent sept mille sept cent cinquante-huit, soixante-deux centimes (USD 1 107 758,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept mille sept cent cinquante-quatre, trente et un centimes (USD 7 754,31), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/11/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRIMATURE ARMP Direction Générale AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Cloude KAYEMBE MBAU
Directeur Général

0000453